

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la relance

Décision du 2 février 2022 portant nomination d'un membre du conseil d'école de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire

NOR : ECOG2201866S

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom, notamment son article 22 ;

Vu l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif à l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire, notamment le 3° de son article 4 ;

Décide :

Article 1^{er}

Sur proposition de la ministre chargée de l'enseignement supérieur monsieur Devillez (*Arnaud*), administrateur de l'éducation nationale, conseil enseignement supérieur de monsieur le recteur de l'académie de Rennes est nommé membre suppléant du conseil d'école de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire, en qualité de représentant de l'Etat.

Article 2

Le directeur de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 2 février 2022

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du vice-président
du Conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies,
Le chef de la mission de tutelle des écoles,

V. THÉRY